

L'Eglise résista aux prières des rois, aux sourires des reines. Impertinente dans sa grandeur, elle déclara nets de toute faute les officiers d'un prince, les domestiques d'un maître qui assistent par force au spectacle.

Elle garda ses anathèmes contre le prince, contre le maître.

Aujourd'hui les abbés prétendent aller au spectacle parce qu'ils vont aux réunions publiques. La cause est plaisante et je sais un excellent évêque qui répondit d'avance à cette objection en fort bons termes. Mgr Béccl, de pieuse et docte mémoire, Mgr Béccl qui avait confessé une impératrice ne se contenta pas d'interdire le spectacle de la scène aux abbés bretons ; il leur défendit les réunions électorales, les conférences politiques, les meetings blancs ou rouges, trouvant que l'autel doit suffire au prêtre avec le calme clair de la cellule.

Les prêtres invoquent une suprême excuse à leur amour du théâtre : là ils apprennent à bien dire. On ne voit pas en quoi l'éloquence de chaire peut ressembler au récit de Thérémène, en quoi la diction de l'acteur peut être préparatoire à l'explication des éternelles vérités. Mais s'il faut de l'art aux abbés, qu'on leur donne au séminaire des leçons de diction, après leur avoir indiqué le moyen de mettre quelques idées personnelles dans des rouages d'horloges à répétition. En attendant, l'archevêque de Paris a raison et prouve que l'Eglise, quand elle garde sa discipline, n'est pas une coquette vieillie surchargée de drap d'or, entourée de cierges, regrettant ses dents, ses cheveux, ses bras de justice, détestant les doctrines neuves uniquement parce qu'elles n'ont pas de parchemins et se décidant à la courte paille sur les questions de discipline.

JEAN DE BONNEFON.

UNE DÉCOUVERTE HISTORIQUE

La Commission de l'enseignement à la chambre des députés en France poursuit et poursuivra assez longtemps encore son enquête sur la situation de l'enseignement secondaire. Et, comme il faut en tout observer la hiérarchie, ce sont jusqu'à présent les représentants les plus qualifiés de l'enseignement supérieur qu'elle entend. Il serait superflu d'apprécier une à une des dépositions qui parfois se répètent, qui d'autres fois se contredisent formellement sur les remèdes qu'elles appellent. On y reviendra plus utilement quand on aura sous les yeux un ensemble déjà important.

Mais, dans une courte digression au cours de son exposé, M. Gaston Boissier, de l'Académie française, professeur au Collège de France, vice-président du Conseil supérieur de l'Instruction publique, président de l'Association des anciens élèves de l'Ecole normale, où il fut longtemps maître de conférences, a fait part à la commission d'une vue historique tout à fait extraordinaire, et qu'il a offerte, paraît-il,